

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 15 Février 2010

L'an Deux Mille Dix, le lundi quinze février, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 5 Février 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	24

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjoint au Maire, M. WAECHTER, Mme WENDLING, M. BONNEVILLE,
Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

M. AY - M. BLAISE – M. BOISSIER – M. BUCHER - M. BURT – Mme FEST –
Mme HAETTEL – Mme HAUSER - Mme KAISER – M. KETTERING - Mme KLEIN –
M. KOTLENGA – Mme JAECK – Mme PAWLOWSKI - M. SCHNEIDER –
M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE – M. WALD – Mme WEISBECKER

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	3
-------------------------------------	----------

Mme WEISS, qui donne pouvoir à M. WAECHTER
Mme BRENDEL-KOEHLER, qui donne pouvoir à M. BURT
M. STEINMETZ, qui donne pouvoir à M. KETTERING

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 24 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} février 2010.
2. Casino Municipal : avis relatif à une demande d'autorisation d'exploitation de jeux.
3. Mode de gestion de la Maison des Arts et des Congrès : reprise en régie directe.
4. Divers et communications :

4/1. Rue de la Forêt - lotissement Rue de la Forêt : rénovation et extension des réseaux d'eau et d'assainissement.

4/2. Lotissement Rue de la Forêt : modification d'attributaire d'un lot de construction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2010.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2010.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2010 est adopté à l'unanimité.

2. Casino Municipal : avis relatif à une demande d'autorisation d'exploitation de jeux.

M. le Maire expose :

La Société Fermière du Casino Municipal sollicite l'autorisation d'exploiter de nouveaux jeux. Il s'agit tout d'abord de la Roulette anglaise électronique pour 16 appareils.

Ce jeu est déjà exploité à titre expérimental depuis le 5 janvier 2007. Il n'a été cependant officiellement autorisé que par un décret paru en mai 2009.

Il s'agit ensuite du jeu de boule pour deux tableaux que le délégataire souhaite à nouveau exploiter dans l'espace machines à sous.

Cette demande s'inscrit dans une volonté d'élargir l'offre de jeux dans un contexte économique difficile.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur cette demande avant transmission du dossier à la Commission Supérieure des Jeux.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 8 Février 2010,

Vu la demande d'avis de Mme le Sous-Préfet de Haguenau du 5 Février 2010,

Vu la demande présentée par la Sté Fermière du Casino Municipal en vue de l'obtention d'une autorisation d'exploitation de nouveaux jeux,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Février 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de réserver un avis très favorable à la demande du Casino Carrière de Niederbronn-les-Bains en vue de l'autorisation d'exploitation de la roulette anglaise électronique et du jeu de boule.

3. Mode de gestion de la Maison des Arts et des Congrès.

M. le Maire expose :

L'exploitation de la Maison des Arts et des Congrès, qui s'appelle désormais le Moulin 9, est confiée depuis l'origine à l'association de gestion du Relais Culturel par voie de convention.

La dernière convention est échue au 31 décembre 2009.

Outre l'exploitation de la salle, la convention de gestion confiait à l'association la mission d'organiser une saison culturelle et de promouvoir le développement culturel local.

Ce dispositif juridique, très répandu au début des années 90 présente cependant de nombreux inconvénients au regard de la situation locale et plus particulièrement :

- La participation financière de la commune représente plus de 70 % des recettes,
- Le personnel est constitué, hormis le directeur, d'agents communaux mis à disposition,
- La gestion associative génère un risque de gestion de fait pour les élus membres.

Les travaux de restructuration de l'équipement et l'échéance de la convention permettent d'envisager un nouveau mode de gestion et la reprise en régie directe a été retenue par la municipalité. L'équipement serait géré comme les autres structures communales telles que la piscine ou la Maison de l'Archéologie.

Les dépenses et recettes propres à l'équipement seront individualisées comptablement dans le budget général de la collectivité.

Ce changement implique néanmoins un certain nombre de décisions préalables en concertation avec l'association.

En effet, il s'agit tout d'abord de créer une instance nouvelle chargée de fixer les orientations culturelles de la structure et d'arrêter le contenu de la saison.

Cette mission pourrait être confiée à l'association existante sous réserve d'une modification des statuts. En effet, la participation de bénévoles à la vie culturelle niederbronnaise est importante et la création d'une commission extra municipale chargée d'élaborer le programme culturel n'est pas forcément la solution la plus appropriée. Cette option reste cependant ouverte.

La gestion en régie implique également que le Conseil Municipal se prononce sur un certain nombre de points permettant d'assurer le fonctionnement de la structure.

Le calendrier décisionnel pourrait être le suivant :

INSTANCE	DATE/PERIODE	DECISIONS/ ACTIONS	OBSERVATIONS
CA Association	Février 2010		Envisager la modification des statuts de l'association
Conseil Municipal	15 février 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision de reprise en régie de la gestion ➤ Création du poste de directeur sous CDI de droit public avec effet du 01/04/2010. 	Reprise du CDI du directeur possible depuis 2007 car reprise en régie d'une activité associative.
AG Association	Mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entériner propositions du CA concernant le transfert d'actifs. 	
Conseil Municipal	22 mars 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision de reprise des actifs de l'association (matériels, mobiliers, logiciels, contrats.....) ➤ Prise en compte budget primitif des dépenses et recettes exercice 2010. ➤ Avenant à la DSP Casino pour transfert à la commune de l'engagement de co-production. ➤ Demande de subvention de fonctionnement au CG 67 et signature nouvelle convention d'objectifs triennale. 	Directeur devra élaborer projet de budget individualisé sous forme de service au budget général de la commune.
Conseil Municipal	10 mai 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création régies de recettes et de dépenses ➤ Approbation grille tarifaire saison culturelle 2010/2011. ➤ Approbation grille tarifaire locations et autres recettes diverses. 	Pour communiquer aux futurs locataires.
Conseil Municipal	21 juin 2010	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation nouvel organigramme (remplacement Y. SCHNEPP + autres (personnel sécurité/surveillance.....). 	

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 8 Février 2010,

Vu l'échéance au 31 décembre 2009 de la convention d'objectifs liant la commune à l'association de gestion du Relais Culturel,

Considérant qu'il convient de définir un nouveau mode de gestion de l'équipement à l'issue des travaux de restructuration et de modernisation,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Février 2010,

Vu l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005 codifié à l'article L1224-3 du Code du Travail,

Décide à l'unanimité :

a) d'assurer en régie directe la gestion de la Maison des Arts et des Congrès à compter du 1^{er} mars 2010 ;

b) de créer un poste de Directeur de la Maison des Arts et des Congrès avec effet du 1^{er} avril 2010 sous forme de contrat à durée indéterminée de droit public par reprise du contrat de travail du directeur de l'association de gestion du Relais Culturel ;

prend acte :

c) que d'autres décisions concernant la gestion du Moulin 9 devront être prises lors des prochaines séances.

4. Divers et communications.

4/1. Rue de la Forêt – Lotissement Rue de la Forêt – Rénovation et extension des réseaux d'eau et d'assainissement.

M. le Maire expose :

Lors de sa séance du 09 Mars 2009, le Conseil Municipal avait adopté le programme de viabilisation du lotissement de la Forêt et notamment les dossiers de consultation des entreprises pour les lots voirie et d'assainissement pluvial.

Pour les travaux de réseaux d'eau potable et d'eaux usées, la consultation a été menée par le SDEA dans le cadre des compétences transférées et les marchés de travaux ont été attribués :

- Lotissement de la Forêt : extension des réseaux d'eau et assainissement :
Ets Jean LEFEBVRE Alsace pour un montant de 306.622,25 €H.T.
- Rue de la Forêt : renforcement du réseau d'assainissement et du réseau d'eau potable :
Ets Jean LEFEBVRE Alsace pour un montant de 146.000,40 €H.T.

auxquels ils convient de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre SDEA et une provision pour divers et imprévus, soit un total arrondi de 505.000,00 €H.T.

La répartition budgétaire s'effectuera comme suit :

Travaux	Montants travaux H.T.	Budget annexe Lotissement	Budget Ville	Budget SDEA (compétences)
Lotissement	337.284,43 €	268.486,90 €	44.239,02 €	24.558,51 €
Eaux usées	98.234,02 €	73.675,51 €		24.558,51 €
Eaux pluviales	176.956,07 €	132.717,05 €	44.239,02 €	
Eau potable	62.094,34 €	62.094,34 €		
Rue de la Forêt	160.600,44 €		55.196,79 €	105.403,65 €
Eaux usées	45.164,35 €			45.164,35 €
Eaux pluviales	55.196,79 €		55.196,79 €	
Eau potable	60.239,30 €			60.239,30 €

Il est proposé de confier au SDEA l'exécution des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour le Lotissement de la Forêt, et la rénovation des réseaux de la Rue de la Forêt.

Les travaux feront l'objet de décomptes du SDEA et seront respectivement pris en charge par les budgets respectifs selon la répartition ci-dessus.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 08 Février 2010,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 15 Février 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) de confier au SDEA l'exécution des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour le Lotissement de la Forêt, et la rénovation des réseaux de la Rue de la Forêt, selon la répartition suivante :

Travaux	Montants travaux H.T.	Budget annexe Lotissement	Budget Ville	Budget SDEA (compétences)
Lotissement	337.284,43 €	268.486,90 €	44.239,02 €	24.558,51 €
Eaux usées	98.234,02 €	73.675,51 €		24.558,51 €
Eaux pluviales	176.956,07 €	132.717,05 €	44.239,02 €	
Eau potable	62.094,34 €	62.094,34 €		
Rue de la Forêt	160.600,44 €		55.196,79 €	105.403,65 €
Eaux usées	45.164,35 €			45.164,35 €
Eaux pluviales	55.196,79 €		55.196,79 €	
Eau potable	60.239,30 €			60.239,30 €

b) de prendre en charge sur les budgets Lotissement et Ville les travaux facturés par le SDEA.

4/2. Lotissement Rue de la Forêt – modification d’attributaire d’un lot de construction.

M. le Maire expose :

Lors de sa séance du 07 Décembre dernier, le Conseil Municipal avait attribué le lot de construction N°10 d’une surface de 11,69 ares au Dr Jacques BERNARD de Mertzwiller.

Ce dernier a depuis souhaité un transfert d’attribution du lot en faveur de sa compagne Mlle Laurence BELPERIN.

Il est proposé de réserver une suite favorable à cette demande.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l’exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 08 Février 2010,

Vu le bilan prévisionnel des dépenses de viabilisation du lotissement de la Forêt,

Vu le permis d’aménager du 30 Juin 2009 N° 06732409R0001,

Vu le plan de répartition des terrains à bâtir,

Vu l’avis du Service des Domaines N° 2009/0567 du 28 avril 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2009 fixant le prix de vente des terrains de construction dans le lotissement de la forêt,

Vu la délibération du 07 Décembre 2009, portant attribution du lot N°10,

Vu l’avis favorable des Commissions Réunies du 15 Février 2010,

Après en avoir délibéré,

décide à l’unanimité :

a) de réserver une suite favorable à la demande de transfert présenté par le Dr Jacques BERNARD, acquéreur initial du lot N°10 ;

b) d’attribuer le lot de construction N°10 d’une surface de 11,69 ares à Mlle Laurence BELPERIN domiciliée 13, rue du Général de Gaulle à 67580 MERTZWILLER, au prix de 115.731,00 €H.T., soit 138.414,28 €T.T.C. ;

c) d’autoriser M. le Maire ou son représentant à signer devant notaire le compromis de vente du lot N°10, ainsi que l’acte de vente qui en découlera

prend acte :

que la vente définitive ne pourra être réalisée qu’après obtention du certificat de viabilité.

Communications :

M. le Maire fait part aux Conseillers Municipaux du message des représentants niederbronnois aux championnats de France des clubs de tir. Il relève que M. KIRMIS Alain a obtenu le titre de champion de France dans sa catégorie.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 16 Février 2010**

Niederbronn-les-Bains, le 16 Février 2010

Le Député-Maire,

F. R E I S S